

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Résea
au
Moni
bel



17173864

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

30 -11- 2017

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TOURNAI

Dénomination

(en entier) : **Ambulance Présent**

Forme juridique : Association sans but lucratif

Siège : *Cité des Essarts 35, 7604 Callenelle*

N° d'entreprise : 677.733.258

Objet de l'acte : DEMISSION - NOMINATION - DELEGATION A LA GESTION JOURNALIERE - MODIFICATIONS STATUTAIRES

Le 30 *octobre* 2017, a été tenu une assemblée extraordinaire au siège social, Cité des Essarts 35, 7604 CALLENELLE.

Tous les membres sont présents.

1.DEMISSION

Madame Chantal BAUDELLOT remet sa démission de son mandat d'administrateur et de secrétaire.

La démission du mandat est acceptée à l'unanimité.

L'assemblée Général donne décharge à Madame Chantal BAUDELLOT pour l'exécution de son mandat d'administrateur et de secrétaire.

Madame Agnes DECLERCQ remet sa démission de son mandat d'administrateur et de secrétaire.

La démission du mandat est acceptée à l'unanimité.

L'assemblée Général donne décharge à Madame Agnes DECLERCQ pour l'exécution de son mandat d'administrateur et de secrétaire.

2.NOMINATION

L'Assemblée Générale a acté à l'unanimité la nomination en tant qu'administrateur et secrétaire :

-Monsieur Camille DECLERCQ, domicilié Rue Saint Usmer 17 7802 ORMEIGNIES, né le 5 septembre 1942 à Wauthier Braine, qui accepte ce mandat.

Le mandat est gratuit

3.DELEGUE A LA GESTION JOURNALIERE

Le conseil d'administration désigne comme personne chargée de la gestion journalière pour une durée indéterminée renouvelable :

- Monsieur Jean-Jacques CRIQUILLION, domicilié Cité des Essarts 35, 7604 CALLENELLE, né le 28 décembre 2017 à Belœil

qui possède tous les pouvoirs de gestion et de représentation afférente à cette gestion quotidienne. Il agit en qualité d'organe, individuellement

4.CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL

L'Assemblée Générale a décidé de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante : Avenue des Etats-Unis 7 Bte 11, 6041 GOSSELIES

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/12/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers

Réserve
au
Moniteur
belge



Volet B - Suite

5. MODIFICATION DES STATUTS

L'assemblée Générale a décidé:

-À l'article 3 rajout de l'objet : « l'achat, la vente, l'importation et l'exportation, en gros et au détail de toutes marchandises, fournitures et produits nécessaires à l'exercice de professions médicales et/ou paramédicales, produits médicaux hospitaliers » et « Tous équipements et accessoires destinés au service de secours et entreprises. » ;

-À l'article 12, l'Assemblée Générale ordinaire se tiendra tous les deuxièmes lundi du mois de mai de chaque année

Ces décisions sont prises à l'unanimité.

Fait en cinq exemplaires à Callenelle, le 30 octobre 2017.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/12/2017 - Annexes du Moniteur belge